



Echec de la procédure de licenciement de vos délégués CGT :

**Fin mai,
la direction se frisait les moustaches,
Aujourd'hui, elle frise le ridicule !!!**

Fin juin la direction de Selecta entamait une procédure de licenciement envers vos délégués syndicaux CGT, Thierry et Pascal, en s'appuyant sur la base de témoignages prétendument « spontanés » de deux salariés qui disaient que vos délégués avaient insulté leur hiérarchie.

La direction était sûre d'avoir enfin la peau des représentants du seul syndicat qui porte haut et fort la voix des employés et des sans-grades, d'autant que le directeur de l'établissement Sud avait dans la foulée déposé une plainte pour « insulte » à la gendarmerie.

Premier flop début juillet : la plainte déposée par le directeur régional est classée sans suite par le Procureur de la République suite à l'enquête contradictoire de la gendarmerie de Limonest, mais la direction s'entête et saisit l'Inspection du Travail pour demander le licenciement de Pascal et Thierry et fait dans le même temps un recours auprès du ministre du Travail pour licencier économiquement Annie votre élue DP CGT de Lissieu !!!

Le 7 août, ils sont convoqués par l'Inspection, qui entend aussi les « 2 témoins spontanés », ainsi que le directeur régional lors de l'enquête contradictoire.

Le 10 septembre, Madame l'Inspectrice du Travail refuse le licenciement des 2 Délégués notamment parce que *"les auteurs de la lettre à l'employeur (les fameux "témoins spontanés" NDLR) indiquent ne pas savoir précisément quels propos doivent être attribués à l'un ou l'autre des représentants du personnel"*, ce qui en dit long sur la fiabilité des « preuves » de la direction !

Plus important pour nous, l'inspectrice du Travail déclare que dans cette affaire, *"le lien avec le mandat ne peut être écarté"*, c'est-à-dire que c'est bien parce que chacun de nos délégués sont des « *représentants du personnel actifs* » que la direction a ouvert cette procédure de licenciement.

C'est donc bien parce que la CGT est toujours à vos côtés contre les licenciements, contre les sanctions abusives, les surcharges de travail et pour la hausse des salaires, que la direction n'a cessé depuis des mois de tenter de faire taire ses représentants !

Mais elle n'empêchera de croître la colère et la soif de justice des salariés, ni la CGT de mener la bataille pour faire primer les intérêts des salariés de Selecta sur ceux des actionnaires !!!

**POUR VOUS DEFENDRE ET CONQUERIR :
Syndiquez-vous efficace : syndiquez-vous CGT !**

Pour contacter vos délégués CGT :

Thierry Batistoni : 06 64 29 42 21

Pascal Fargier : 06 64 29 52 16

cgt.selecta@orange.fr / Blog d'info CGT : <http://cgtselecta.over-blog.com/>

- Ne pas jeter sur la voie publique -